

## CHARTRE D'ENGAGEMENT DEONTOLOGIQUE

### BILAN DE COMPETENCES

Dans une logique de transparence et de bonnes pratiques, ISIS Coaching a créé une charte d'engagement déontologique, en adéquation avec nos missions, notre vision et nos principes d'action. L'objectif est de donner du sens et une direction précise.

La démarche du bilan de compétences réclame l'application des principes généraux de l'éthique professionnelle qui sont :

- Le respect de la personne humaine,
- L'indépendance de jugement et d'action,
- L'honnêteté,
- La neutralité
- Le respect de la confidentialité professionnelle (articles 226-13 et 226-14 du code pénal)
- Le consentement du bénéficiaire à réaliser un bilan de compétences.

#### NOUS NOUS ENGAGEONS A :

- ★ Mettre tout en œuvre dans le traitement rapide des demandes de personnes désireuses de s'informer sur le bilan de compétences ;
- ★ Respecter les 3 phases du bilan de compétences prévues par les textes législatifs et réglementaires (art. R6313-4 du décret 2018-1330 du 28 décembre 2018) ;
- ★ Prendre en compte les besoins de la personne ;
- ★ Présenter une offre claire comprenant le programme, la méthodologie, l'organisation, la durée, le coût, les objectifs ;
- ★ Recourir à des méthodes et techniques fiables ou reconnues par la communauté professionnelle, mises en œuvre par des professionnels qualifiés,
- ★ Respecter le consentement du bénéficiaire pour tout usage d'outils ou méthodes d'investigation de ses caractéristiques personnelles ou professionnelles lesquelles doivent être en lien direct avec les objectifs co-définis du bilan de compétences,



- ✦ Connaître et faire appliquer les lois et règlements et en particulier la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et se tenir informée de leurs évolutions.
- ✦ Ne pas outrepasser notre rôle et se garder de toute dérive à prétention thérapeutique, de prosélytisme ou de manipulation psychologique

### LA PRESTATION DU BILAN DE COMPETENCES DOIT PERMETTRE :

- ✦ D'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés avec un plan d'action concret et des axes de progrès à développer, que ces projets comportent ou non une dimension formation
- ✦ Engager le bénéficiaire dans la démarche et le conduire à être acteur de son bilan
- ✦ Accompagner le bénéficiaire dans l'identification de ses acquis et de ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme compréhensible et exploitable par lui-même sur le marché du travail
- ✦ D'apporter une information claire sur les métiers et les secteurs
- ✦ Soumettre au bénéficiaire un document de synthèse confidentiel
- ✦ D'évaluer avec le bénéficiaire la qualité de la prestation à chaud et par un suivi 6 mois après la fin du bilan.

### NOS CONSULTANTS S'ENGAGENT A :

#### Compétences professionnelles :

- ✦ Répondre aux besoins du bénéficiaire par un niveau d'expertise et de connaissance en lien avec la prestation demandée
- ✦ Faire évoluer leur pratique grâce à des actions d'analyse de la pratique professionnelle, la supervision et la formation continue

#### Le contexte et les limites :

- ✦ Créer un environnement favorable pour répondre au besoin du bénéficiaire
- ✦ Favoriser le lien avec d'autres professionnels dans l'hypothèse où les compétences professionnelles de l'accompagnant ne seraient plus en adéquation avec la demande du bénéficiaire

### Intégrité :

- ✦ Respecter la confidentialité et ne divulguer aucune information, sauf accord écrit avec le bénéficiaire
- ✦ Agir dans le cadre strictement légal et ne pas encourager une conduite ou habitude malhonnête, déloyale, non professionnelle ou discriminatoire

### Professionalisme

- ✦ Répondre aux besoins du bénéficiaire et financeur en se conformant au programme prévu dans le cadre des prestations proposées par la structure
- ✦ Veiller à expliciter clairement les compétences, les qualifications ou accréditations professionnelles

Isabelle DENIS

